

Département de la Creuse

Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

PROCES-VERBAL : REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MARDI 23 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 23 mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 16 mars 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry - VELLEINE-DEMAY Corinne - DESLOGES Georges - BOUDEAU Philippe - PACAUD Patrick - SARTY Denis - SIMON-CHAUTEMPS Franck - ESCOUBEYROU Luc - SPRINGER Liliane - RIGAUD Régis - MALIVERT Jacques - SUCHAUD Michelle - GARGUEL Karine - BOSLE Alain - LAGRAVE Annick - GAUTIER Laurent - BENABDELMALEK Clément - MAGOUTIER Gérard - DESSEAUVE Nadine - VALLAEYS Gaël - CLOCHON Bruno - AUBERT Patrick - DUBREUIL Raymond - PARAYRE Régis - DUGAY Jean-Pierre - FERRAND Marc - MEYER Christian - FOUCHET Céline - MOREAU Jean-Claude - BUSSIERE Jean-Claude - BORD Jean-Jacques - PAROT Jean-Pierre - ROYERE Joël - SALADIN Christine - BOURDEIX Dominique - LAROCHE Michel - LAINE Joël - GRENOUILLET Jean-Yves - LAGRANGE Serge - DERIEUX Nicolas - PAMIES Jean-Michel - DEFEMME Catherine - LEHERICY Joseph - NOURRISSEAU Pierre-Marie - GAUDY Sylvain - PICOURET Michel - AUGUSTYNIAK Jérôme - DUGUET Pierre - TRUFFINET Jean-Claude - CAILLAUD Monique - LAPORTE Martine.

<u>Etaient excusés</u> : POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène - FINI Alain - FLOIRAT Myriam - BERTELOOT Dominique - Delphine POITOU - LE BIHAN - CALOMINE Alain - TROUSSET Patrick - GAILLARD Thierry - PATAUD Annick.

Pouvoirs

- 1. Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène donne pouvoir à M. RIGAUD Régis.
- 2. M. FINI Alain donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
- 3. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BOSLE Alain.
- 4. M. BERTELOOT Dominique donne pouvoir à M. DERIEUX Nicolas.
- 5. M. CALOMINE Alain donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine.
- 6. M. GAILLARD Thierry donne pouvoir à M. DUGUET Pierre.

<u>Suppléances</u> : M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick - M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

Secrétaire de séance : M. BUSSIERE Jean-Claude

- M. Le Président ouvre la séance. Après avoir procédé à l'appel, il constate que le quorum est atteint avec 50 Conseillers présents et 56 votants.
- M. Le Président appelle les volontaires pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. Jean-Claude BUSSIERE se porte volontaire.
 - © Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 23 mars 2021 Espace culturel Claude Chabrol à Sardent.

- 1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23/02/2021.
- M. Le Président demande si les Conseillers ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 23 février 2021. En l'absence de remarque, M. Le Président soumet au vote des Conseillers communautaires l'approbation du procès-verbal susmentionné.
 - → Le Conseil communautaire, avec 55 avis favorables et 1 abstention, valide le procès-verbal. (50 présents - 56 votants)

GOUVERNANCE

- 2. REFLEXION SUR LA COMPETENCE MOBILITE LOI LOM PRESENTATION PAR MME RIBOULET DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CREUSE ET PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST (Délibération $n^{\circ}2021/03/01$).
- M. Le Président remercie Mme RIBOULET pour sa présence.

Il rappelle qu'à travers la prise de compétence « mobilité », la Communauté de communes choisit de maîtriser l'élaboration de sa stratégie locale de mobilité en articulation avec les autres politiques territoriales. Cette compétence permettra notamment à la collectivité de répondre aux enjeux :

- De déplacements domicile-travail ;
- De déplacements touristiques ;
- Des publics les plus fragiles ;
- Environnementaux.
- M. Le Président propose que la collectivité se dote de la compétence « mobilité » et devienne Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) à l'échelle du territoire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, conformément aux articles L1231-1 et suivants du Code des Transports.

Dans ce cas, l'EPCI ne reprend pas à sa charge les services proposés par la Région (sauf s'il en fait la demande). Il n'est pas non plus obligatoire de mettre en place un service de mobilité dès la prise de compétence, qui donne uniquement la faculté d'agir, en lien avec les besoins locaux.

M. Le Président précise qu'en cas d'accord, la Communauté de communes doit adopter la modification de ses statuts avant le 31/03/2021 et que les Communes membres, à la majorité qualifiée doivent approuver cette modification avant le 30/06/2021.

Si l'EPCI ne souhaite pas prendre la compétence, la région devient automatiquement autorité organisatrice locale. Après ces échéances, le rôle d'autorité organisatrice ne peut revenir à un niveau local qu'à l'occasion d'une fusion entre EPCI ou lors de la création d'un syndicat mixte.

Pour compléter les propos de M. Le Président, Mme RIBOULET présente le document annexé au dossier de convocation de la séance.

Avec cette nouvelle proposition, Nicolas DERIEUX craint que la Communauté de communes se dote de « trop » de compétences et ne consacre pas le temps nécessaire à l'exercice de chacune d'entre elles. Il estime que la Région est actuellement un acteur de mobilité satisfaisant sur le territoire de la Communauté de communes et que les élections régionales du mois de juin sont susceptibles de remettre en perspective l'issue des conventions actuelles.

Laurent GAUTIER souhaite connaître les moyens offerts à la Communauté de communes pour exercer cette nouvelle compétence. Mme RIBOULET indique qu'il s'agit de moyens d'investissement pour mettre en place des solutions de mobilité à plus ou moins grande échelle sur le territoire (études et aménagements).

Elle indique que cette proposition est notamment issue du Plan Particulier pour la Creuse où il a été souligné que la Région ne s'occupe ni de la mobilité des personnes ni de celle des biens mais également de la volonté des EPCI et Communes de redynamiser leurs centres-bourgs.

Mme RIBOULET rappelle que cette compétence offre aux EPCI le statut d'Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM). Cela signifie que les collectivités deviennent des acteurs stratégiques et que leurs voix sont prises en compte lors des réflexions menées sur les enjeux de mobilité territoriales. Sans ce statut, la Région reste le seul organe compétent en la matière.

Cette compétence permet de réfléchir à de nouveaux axes de mobilité en complément de ceux offerts par la Région (services réguliers maintenus).

A travers cette prise de compétence, Régis RIGAUD, Maire de Bourganeuf, souhaite savoir si l'offre de transport dont bénéficie les habitants de sa commune pour se rendre le mercredi au marché sera endossée par la Communauté de communes.

Mme RIBOULET affirme que cette compétence reviendra dans son intégralité à l'EPCI. Toutefois, une organisation interne peut décider d'une nouvelle prise en charge ou de maintenir ce fonctionnement.

M. Le Président conçoit que les communes restent les mieux placées pour évoquer leurs besoins en termes de mobilité. Il suggère la création de commissions communales chargées de porter leurs besoins et de proposer des clés de répartitions au Conseil communautaire.

Une fois compétente, Joël LAINE souhaite savoir si la Communauté de communes sera en mesure de maintenir la distance dérogatoire d'1KM pour les transports scolaires.

Mme RIBOULET assure qu'une fois AOM, l'EPCI pourra plus facilement influencer les choix fait par la Région. Elle précise que la Communauté de communes peut également organiser cette prise en charge dérogatoire en complément des services offerts par la Région et bénéficier des financements attribués aux transports dits réguliers.

Céline FOUCHET évoque la disparition des syndicats de transports scolaires. Elle voit un réel intérêt à travers cette compétence pour que la Communauté de communes conserve des leviers de décisions notamment dans l'aménagement des circuits.

Jean-Yves GRENOUILLET mentionne la complexité des échanges avec la Région qui se trouve trop éloignée des problématiques rencontrées en milieu rural.

Thierry COTICHE indique que si la Communauté de communes entame prochainement l'élaboration d'un PLUi, cette compétence « mobilité » deviendra complémentaire de celle-ci.

Nicolas DERIEUX regrette de ne pas disposer de plus de temps de réflexion sur cette proposition.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 53 avis favorables et 4 avis contraires :

- → Approuve la prise de compétence « Organisation de la Mobilité » ;
- → Décide de ne pas demander, pour le moment, à se substituer à la Région Nouvelle-Aquitaine dans l'exécution des services réguliers de transports publics, des services à la demande de transports publics et des services de transports scolaires que la Région assure actuellement

dans le ressort de son périmètre ; la Communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L.3111-5 du Code des Transports ;

- → Approuve la modification des statuts de la Communauté de communes selon la proposition faite :
- → Autorise M. Le Président à signer l'ensemble des pièces permettant la bonne réalisation de l'opération.

(51 présents - 57 votants)

A noter l'arrivée de Patrick PACAUD à 18h55 qui porte le nombre de présents à 51 et le nombre de votants à 57.

3. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU PAYS SUD CREUSOIS - ARTICLE 6 UNIQUEMENT (Délibération n°2021/03/02).

M. Le Président indique que les statuts du Pays Sud Creusois prévoient que la représentativité des élus des deux Communautés de communes peut être revue en fonction de l'évolution démographique. Dans ce cadre précis, l'écart de population entre les deux collectivités étant moindre, il a été proposé de modifier le nombre de représentants pour Creuse Grand Sud.

En appliquant le même ratio pour les deux EPCI, le nombre de titulaires pour Creuse Grand Sud passerait de 8 à 11 délégués. La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest conserve 12 délégués.

A la demande de Marc FERRAND, Catherine DEFEMME, Présidente du Pays Sud Creusois, rappelle le rôle de cet organisme.

Après avoir entendu cet exposé le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- → Approuve la modification statutaire du Pays Sud Creusois ;
- → En informe l'organisme ;
- → Autorise M. Le Président à signer l'ensemble des pièces permettant la bonne réalisation de l'opération.

(51 présents - 57 votants)

4. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2020/10/17 DU 27 OCTOBRE 2020 DESIGNANT LES MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES (Délibération n°2021/03/03).

M. Le Président rappelle que le 27 octobre 2020, le Conseil communautaire a procédé à l'élection des Conseillers municipaux membres des commissions thématiques intercommunales (CTI) créées le 15 septembre 2020. Après réception de nouvelles candidatures, une délibération complémentaire a été prise par le Conseil communautaire le 8 décembre 2020 pour intégrer de nouveaux membres aux CTI. (Délibération n°2020/12/18)

Afin d'intégrer, d'une part, de nouveaux membres et d'appliquer, d'autre part, une modification règlementaire à la délibération initiale, il convient de procéder à un nouveau vote.

Après avoir entendu cet exposé et avoir pris acte des candidatures, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- → Retire M. Le Président de la liste des membres de la commission « Accueil Attractivité Tourisme » en tant que Président des commissions thématiques intercommunales de droit.
- → Valide l'actualisation du tableau des membres des commissions comme suit :

Commission Développement économique et économie locale » :

COUSSEIROUX	Laurence	Bosmoreau les Mines
DUMAS	Nathalie	Bosmoreau les Mines
MALIVERT	Jacques	Bourganeuf
GAUTIER	Laurent	Bourganeuf
SUCHAUD	Michelle	Bourganeuf
DELAGE	Patricia	Bourganeuf
WEIMANN	Véronique	Chavanat
MOREAU	Jean-Claude	Pontarion
LASSECHERE	Didier	Royère de Vassivière
BUYS	Anthony	Royère de Vassivière
PATAUD	Annick	Soubrebost
ROYERE	Joël	St Dizier Masbaraud
FONTAINE	Christophe	St Georges la Pouge
FOURTON	Béatrice	St Hilaire le Château
GRIZON	Claudine	St Pierre Chérignat
DESHERAUD	Pierre	Saint-Hilaire-la-Plaine
CAILLAUD	Monique	Thauron
DESSEAUVE	Nadine	La Chapelle Saint Martial
COTICHE	Thierry	Ahun

Commission « Energies renouvelables et industrie » :

CHAUFFREY	Gérard	Auriat
COUSSEIROUX	Laurence	Bosmoreau les Mines
MALIVERT	Jacques	Bourganeuf
SUCHAUD	Michelle	Bourganeuf
DUBREUIL	Raymond	Janaillat
BUSSIERE	Jean-Claude	La Pouge
FOURIGNON	Vincent	Moutier d'Ahun
ROLLIN	Sylvie	Moutier d'Ahun
MARTIN	Clémence	Moutier d'Ahun
SALADIN	Christine	St Dizier Masbaraud
DE QUEIROS	Cédric	St Georges la Pouge
LEFAURE	Pierre	St Pierre Chérignat
COSTANTINO	Rocco	Vidaillat
LEBAS	Nicolas	Vidaillat
LAROCHE	Michel	Saint-Dizier-Masbaraud
LAINE	Joël	Saint-Hilaire-la-Plaine
CAILLAUD	Monique	Thauron
DELAGE	Patricia	Bourganeuf

Commission « Accueil – Attractivité – Tourisme » :

BOUDEAU	Philippe	Ahun
ESCOUBEYROU	Luc	Banize
NEGRIGNAT	Bernard	Banize
COUSSEIROUX	Laurence	Bosmoreau les Mines
DUMAS	Nathalie	Bosmoreau les Mines
GAUTIER	Laurent	Bourganeuf
FLOIRAT	Myriam	Bourganeuf
WEIMANN	Véronique	Chavanat
MOREAU	Corinne	Janaillat
GARRAUD	Laura	Le Donzeil
LARGILLIER	Marie-Dominique	Maisonnisses
AUFAURE	Estelle	Montboucher
ECHARD	Laurent	Montboucher
LEROUX	Adeline	Moutier d'Ahun
FOUCHET	Céline	Moutier d'Ahun
DAURY	Claudine	Royère de Vassivière
GIMENEZ	France	Royère de Vassivière
SALADIN	Christine	St Dizier Masbaraud
LAPLANCHE	Patricia	St Georges la Pouge
VIRTON	Catherine	St Hilaire le Château
VOLONDAT	Jane	St Hilaire le Château
BOUSSAT	Nicolas	St Hilaire le Château
DURBIN	Sandrine	St Moreil
BONNEFOND	Virginie	St Moreil
LAROCHE	Michel	Saint-Dizier-Masbaraud
DETEIX	Christiane	Saint-Dizier-Masbaraud
CAILLAUD	Monique	Thauron
DERIEUX	Nicolas	Saint-Martin-Château
MOREAU	Valérie	Saint-Hilaire-la-Plaine
JOYON	Nathalie	Saint-Hilaire-la-Plaine
DUBOUIS	Sandrine	Ahun
LAGRAVE	Annick	Bourganeuf
DEFEMME	Catherine	Saint-Michel-de-Veisse
BUYS	Anthony	Royère-de-Vassivière

Commission « Habitat – Urbanisme – PLUi »:

COTICHE	Thierry	Ahun
ESCOUBEYROU	Luc	Banize
CLAMONT	Rémi	Banize
MALIVERT	Jacques	Bourganeuf
FREISSEIX	Bernard	Bourganeuf
DUBREUIL	Raymond	Janaillat
MOREAU	Corinne	Janaillat
BERTELOOT	Dominique	Maisonnisses
LAROCHE	Michel	Saint-Dizier-Masbaraud
BIDAULT	Bernard	St Georges la Pouge

[©] Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 23 mars 2021 Espace culturel Claude Chabrol à Sardent.

LAGRANGE	Serge	St Martial le Mont
BONNEFOND	Virginie	St Moreil
LEFAURE	Pierre	St Pierre Chérignat
DUMOULIN	Françoise	St Pierre Chérignat
MOREAU	Jean-Claude	Pontarion
RACAUD	Delphine	La Pouge
ROYERE	Joël	St Dizier Masbaraud

Commission « Gestion des infrastructures intercommunales » :

COTICHE	Thierry	Ahun
SIMON-CHAUTEMPS	Franck	Auriat
FREISSEIX	Bernard	Bourganeuf
MAGOUTIER	Gérard	Chamberaud
DELPRATO	Daniel	Fransèches
FOUCHET	Céline	Moutier d'Ahun
POITOU-LEBIHAN	Delphine	Saint-Georges-La-Pouge
LAPORTE	Martine	Vidaillat

Commission « Espaces naturels – Rivières – Forêt » :

NANY	Guy	Bosmoreau les Mines
GEFFROY	Pascale	Chamberaud
IRRIBARIA	Richard	Chavanat
DUBAR	Bérangère	Janaillat
FERRAND	Marc	Montboucher
MARTIN	Clémence	Moutier d'Ahun
PALLEAUX	Jean-François	Moutier d'Ahun
DEJARIGE	Daniel	Moutier-d'Ahun
BARATON	Pierre	Pontarion
CHAMPEAU	Jean-François	Royère de Vassivière
RABETEAU	Raymond	Royère de Vassivière
POMMIER	Laurent	Saint Dizier Masbaraud
DETEIX	Christiane	Saint-Dizier-Masbaraud
LAROCHE	Michel	Saint-Dizier-Masbaraud
GAILLARD	Thierry	Sardent
TRUFFINET	Jean-Claude	Soubrebost
ROYERE	Joël	St Dizier Masbaraud
GORDIEN	François	St Hilaire le Château
LAFOSSE	Olivier	St Hilaire le Château
PACAUD	Simon	St Hilaire le Château
RICHEN	Angélique	St Hilaire le Château
VOLONDAT	Jane	St Hilaire le Château
CANFORA	Carmine	ST Pardoux Morterolles
COSTANTINO	Rocco	Vidaillat
LEBAS	Nicolas	Vidaillat
GIMENEZ	France	Royère de Vassivière

[©] Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 23 mars 2021 Espace culturel Claude Chabrol à Sardent.

Commission « Chemins de randonnée » :

ESCOUBEYROU	Luc	Banize
NEGRIGNAT	Bernard	Banize
LAURIN	Jacqueline	Banize
NANY	Guy	Bosmoreau les Mines
POUGET-CHAUVAT	Marie	Bourganeuf
DELAGE	Patricia	Bourganeuf
MACHADO	Thérèse	Chavanat
CHASSAGNE	Jacques	Chavanat
DUBAR	Bérangère	Janaillat
GARRAUD	Laura	Le Donzeil
FOURNIER	Jean-François	Le Monteil au Vicomte
AUFAURE	Estelle	Montboucher
ECHARD	Laurent	Montboucher
MARTIN	Clémence	Moutier d'Ahun
PALLEAUX	Jean-François	Moutier d'Ahun
FAURE	Jacques	Royère de Vassivière
LAROCHE	Michel	Saint-Dizier-Masbaraud
DETEIX	Christiane	Saint-Dizier-Masbaraud
GAILLARD	Thierry	Sardent
FONTAINE	Christophe	St Georges la Pouge
RICHEN	Angélique	St Hilaire le Château
VIRTON	Catherine	St Hilaire le Château
VOLONDAT	Jane	St Hilaire le Château
BOUSSAT	Nicolas	St Hilaire le Château
DEGEMONT	Guillaume	St Hilaire le Château
PACAUD	Simon	St Hilaire le Château
DURBIN	Sandrine	St Moreil
BONNEFOND	Virginie	St Moreil
DUMOULIN	Françoise	St Pierre Chérignat

Commission « Eau potable et Assainissement » :

CHAUFFREY	Gérard	Auriat
COISSARD	Léo	Banize
BOUEYRE	Daniel	Bosmoreau les Mines
NANY	Guy	Bosmoreau les Mines
FINI	Alain	Bourganeuf
GEFFROY	Pascale	Chamberaud
MAGOUTIER	Gérard	Chamberaud
IRRIBARIA	Richard	Chavanat
AUBERT	Patrick	Fransèches
MARIE	Patrick	Janaillat
MEYER	Christian	Le Monteil au Vicomte
HAMONEAU	Nicolas	Maisonnisses
ECHARD	Laurent	Montboucher
SKRZYPCZAK	Claude	Montboucher

[©] Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 23 mars 2021 Espace culturel Claude Chabrol à Sardent.

DEPEIGE	Isabelle	Moutier d'Ahun
SALGUERO-HERNANDEZ	Jean -Manuel	Moutier d'Ahun
TABOURIER	Claude	Pontarion
CHAMPEAU	Jean François	Royère de Vassivière
JOYON	Nathalie	Saint-Hilaire-la-Plaine
LAINE	Joël	Saint-Hilaire-la-Plaine
GAILLARD	Thierry	Sardent
PATAUD	Annick	Soubrebost
TRUFFINET	Jean-Claude	Soubrebost
ROYERE	Joël	St Dizier Masbaraud
LAPLANCHE	Patricia	St Georges la Pouge
DEGEMONT	Guillaume	St Hilaire le Château
GORDIEN	François	St Hilaire le Château
LAGRANGE	Serge	St Martial le Mont
LEHERICY	Joseph	St Moreil
CANFORA	Carmine	St Pardoux Morterolles
LEFAURE	Pierre	St Pierre Chérignat
COSTANTINO	Rocco	Vidaillat

Commission « Ressources humaines »:

AUBERT	Patrick	Fransèches
DEPEIGE	Isabelle	Moutier d'Ahun
DEVISMES	Jacqueline	Auriat
DUGAY	Jean-Pierre	Mansat la Courrière
GAILLARD	Thierry	Sardent
LAGRAVE	Annick	Bourganeuf
LAPORTE	Martine	Vidaillat
LEGAY	Romain	St Dizier Masbaraud
LEHERICY	Joseph	St Moreil
PATAUD	Patrice	St Pardoux Morterolles
ROYERE	Joël	St Dizier Masbaraud
SIMON-CHAUTEMPS	Franck	Auriat

Commission « Finances »:

AUBERT	Patrick	Fransèches
BILGIN	Hamide	Bourganeuf
BONNEFOND	Virginie	St Moreil
BUSSIERE	Jean-Claude	La Pouge
DEPEIGE	Isabelle	Moutier d'Ahun
LAPLANCHE	Patricia	St Georges la Pouge
LAPORTE	Martine	Vidaillat
LEGAY	Romain	St Dizier Masbaraud
MEYER	Christian	Le Monteil au Vicomte
POUGET-CHAUVAT	Marie	Bourganeuf
RIGAUD	Régis	Bourganeuf
SALADIN	Christine	St Dizier Masbaraud
SUCHAUD	Michelle	Bourganeuf
BOURE	Michel	Saint-Georges-La-Pouge

[©] Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 23 mars 2021 Espace culturel Claude Chabrol à Sardent.

Commission « Culture et Vie associative »:

DUBOUIS	Sandrine	Ahun
NEGRIGNAT	Bernard	Banize
DUMAS	Nathalie	Bosmoreau les Mines
SPRINGER	Liliane	Bosmoreau les Mines
BENABDELMALEK	Clément	Bourganeuf
BOSLE	Alain	Bourganeuf
LAGRAVE	Annick	Bourganeuf
MACHADO	Thérèse	Chavanat
DELPRATO	Daniel	Fransèches
GARRAUD	Laura	Le Donzeil
DUMEYNIE	Jean-Claude	Le Monteil au Vicomte
DEQUEKER	Elisabeth	Maisonnisses
FOUCHET	Céline	Moutier d'Ahun
BORD	Jacques	Royère de Vassivière
DAURY	Claudine	Royère de Vassivière
LAROCHE	Michel	Saint-Dizier-Masbaraud
DUGUET	Pierre	Sardent
CHABRIER	Isabelle	St Dizier Masbaraud
POMMIER	Laurent	St Dizier Masbaraud
BOURE	Michel	St Georges la Pouge
MARLIN	Brigitte	St Georges la Pouge
BOUSSAT	Nicolas	St Hilaire le Château
FOURTON	Béatrice	St Hilaire le Château
GRENOUILLET	Jean-Yves	St Hilaire le Château
VIRTON	Catherine	St Hilaire le Château
VOLONDAT	Jane	St Hilaire le Château
GARATTO	Giulia St Junien la Brégère	
GIRODENGO CHENEVEZ	Elizabeth St Martin Ste Catherine	
GIL	Pascal St Pierre Chérignat	
VILQUIN	Béatrice	St Pierre Chérignat
LAPORTE	Martine	Vidaillat

Commission « Enfance jeunesse » :

BOUDEAU	Philippe	Ahun
DUBOUIS	Sandrine	Ahun
BENABDELMALEK	Clément	Bourganeuf
GARGUEL	Karine	Bourganeuf
SUCHAUD	Michelle	Bourganeuf
MACHADO	Thérèse	Chavanat
DESSEAUVE	Nadine	La Chapelle Saint Martial
MAYER	Jennyfer	La Pouge
FOURNIER	Jean-François	Le Monteil au Vicomte
VERTE	Justine	Le Monteil au Vicomte
BIRNBAUM	Martine	Pontarion
BESSE	Maurice	Royère de Vassivière
DAURY	Claudine	Royère de Vassivière

[©] Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 23 mars 2021 Espace culturel Claude Chabrol à Sardent.

POMMIER	Laurent	Saint Dizier Masbaraud
BOURE	Michel	Saint Georges la Pouge
LAROCHE	Michel	Saint Dizier Masbaraud
CHABRIER	Isabelle	Saint Dizier Masbaraud
SALADIN	Christine	Saint Dizier Masbaraud
GUIMBRETIERE	Charline	Saint Hilaire la Plaine
BERTRANDIE	Amandine	Saint Hilaire le Château
BOUSSAT	Nicolas	Saint Hilaire le Château
FOURTON	Béatrice	Saint Hilaire le Château
GRENOUILLET	Jean-Yves	Saint Hilaire le Château
LAFOSSE	Olivier	Saint Hilaire le Château
RICHEN	Angélique	Saint Hilaire le Château
VOLONDAT	Jane	Saint Hilaire le Château
DURBIN	Sandrine	Saint Moreil
LAPORTE	Martine	Vidaillat
LANDREVIE	Laurence	Montboucher

Commission « Economie circulaire »:

SIMON-CHAUTEMPS	Franck	Auriat
LAURIN	Jacqueline	Banize
AUBERT	Patrick	Fransèches
SALGUERO-HERNANDEZ	Jean-Manuel	Moutier d'Ahun
DETEIX	Christiane	St Dizier Masbaraud
ROYERE	Joël	St Dizier Masbaraud
BENARD	Claire	St Georges la Pouge
BERTRANDIE	Amandine	St Hilaire le Château
BOUSSAT	Nicolas	St Hilaire le Château
FOURTON	Béatrice	St Hilaire le Château
VIRTON	Catherine	St Hilaire le Château
LAPOSTOLLE	Gaelle	St Martin Château
PICOURET	Michel	St Priest Palus

Commission « CTDMA »:

SIMON-CHAUTEMPS	Franck	Auriat
AUBERT	Patrick	Fransèches
MEYER	Christian	Le Monteil au Vicomte
LANDREVIE	Laurence	Montboucher
SALGUERO-HERNANDEZ	Jean-Manuel	Moutier d'Ahun
BORD	Jean-Jacques	Royère de Vassivière
BOURE	Michel	Saint Georges la Pouge
ROYERE	Joël	St Dizier Masbaraud
DERIEUX	Nicolas	St Martin Château
PICOURET	Michel	St Priest Palus
LAPORTE	Martine	Vidaillat

(51 présents - 57 votants)

ENVIRONNEMENT

5. SOLLICITATION POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE DE LA CREUSE ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE A LA CREATION DU GR89 CHEMIN DE MONTAIGNE (Délibération n°2021/03/04).

En l'absence de Thierry GAILLARD, Vice-Président délégué à l'eau, à l'assainissement et au cadre environnemental, M. Le Président expose le projet de création d'un nouveau sentier de Grande Randonnée (GR) dénommé GR89 dit « Chemin de Montaigne », reliant Lyon à Bordeaux en retraçant le chemin historique parcouru par Michel MONTAIGNE.

La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest serait traversée d'Est en Ouest en passant par les communes de Banize, du Monteil-au-Vicomte, de Saint-Pierre-Bellevue, de Royère-de-Vassivière, de Saint-Pardoux-Morterolles, de Faux-Mazuras, de Bourganeuf, de Saint-Dizier-Masbaraud, de Montboucher, et de Saint-Pierre-Chérignat. Ce tracé d'environ 57 km emprunterait environ 32 km de sentiers intercommunaux.

Le Comité départemental de randonnée pédestre de la Creuse a sollicité le soutien technique et financier de la Communauté de communes pour ce projet d'intérêt économique, historique et touristique pour le territoire. Dans ce cadre, il est proposé l'attribution d'une subvention d'un montant de 4500€ à cette association et la signature d'une convention de partenariat pour définir les modalités d'intervention du Comité départemental de randonnée pédestre de la Creuse et de l'intercommunalité.

Au terme de la présentation, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- → Approuve le projet de création du GR89 dit « Chemin de Montaigne » ;
- → Autorise le versement d'une subvention de 4 500 € au bénéfice du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Creuse pour soutenir la création du GR89 ;
- → Autorise M. Le Président à signer la convention partenariale tripartite avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Creuse ;
- → Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2021 ;
- → Autorise M. Le Président à signer l'ensemble des pièces permettant la bonne réalisation de l'opération.

(51 présents - 57 votants)

6. ATTRIBUTION DU MARCHE 2021-07 ENTRETIEN DES SITES ET SENTIERS DE RANDONNEE COMMUNAUTAIRES (BALISAGE ET VEGETATION) 2021-2023 (Délibération n°2021/03/05).

M. Le Président précise qu'une consultation a été lancée pour permettre à la Communauté de communes d'assurer l'entretien des sites et sentiers de randonnée communautaires (balisage et végétation) sur la période 2021-2023. Il s'agit d'un accord-cadre à bon de commande comprenant 2 lots :

- Lot n°1 : Travaux d'entretien de la végétation des sites et sentiers de randonnées d'intérêt communautaires, dont le montant minimum est de 10 000 € HT et le montant maximum est de 65 000 € HT pour l'ensemble de la durée du marché.
- Lot n°2 : Travaux d'entretien du balisage des sentiers de randonnées d'intérêt communautaires, dont le montant minimum est de 2 000 € HT et le montant maximum est de 13 000 € HT pour l'ensemble de la durée du marché.
- 2 candidatures et offres ont été réceptionnées pour chaque lot dans les délais impartis :
 - Maison de l'économie et de la formation MEF 23 (SIRET 434 237 582 000 11)
 - SASU SIFU GROUP (SIRET 841 511 223 000 23 siégeant à GUERET)

[©] Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 23 mars 2021 Espace culturel Claude Chabrol à Sardent.

L'examen des candidatures conclut que la candidature de SASU SIFU GROUP ne peut être sélectionnée car tel que le précise l'article 3 du règlement de consultation, les articles R. 2113-7 et L. 2113-13 du code de la commande publique s'appliquent à cet accord-cadre. Le marché est réservé à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L. 5132-4 du code du travail et à des structures équivalentes. Or, ce candidat justifie par la fourniture du DC2 et d'un contrat d'objectifs 2018-2020 signé avec les services de l'Etat qu'il a le statut d'entreprise adaptée qui relève de l'article L. 5213-13 du code du travail, et donc non de l'article L. 5132-4 du code du travail tel que défini dans ce marché.

Le candidat dénommé Maison de l'économie et de la formation - MEF 23- justifie par la fourniture du DC2 et d'un agrément qu'il a le statut de structure d'insertion par l'activité économique qui relève de l'article L.5132-4 du code du travail. Il possède en outre les capacités techniques et professionnelles requises pour cet accord-cadre

Par conséquent, seule l'offre de la MEF 23 a été analysée sur la base des critères de sélection suivants : Prix (pondération à 80%), Compétences/savoirs faire (pondération à 10%) et Organisation de l'équipe (pondération à 10%). La comparaison des prix est établie sur la base du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) qui porte sur les trois années du marché.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 52 avis favorables, 2 avis contraires et 3 abstentions :

- → Attribue l'accord-cadre n°2021-07 relatif à l'entretien des sites et sentiers de randonnée communautaires (balisage et végétation) pour la période 2021-2023 et pour l'ensemble des lots, à la MEF 23 ;
- → Autorise M. Le Président à notifier, signer et engager l'accord-cadre n°2021-07 ;
- → Autorise M. Le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

(51 présents - 57 votants)

7. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEES COMMUNAUTAIRES LABELISES QUAL'ITI CREUSE (Délibération n°2021/03/06).

M. Le Président rappelle que le Conseil Départemental de la Creuse peut être sollicité à hauteur de 30% pour l'attribution d'une subvention pour l'entretien des sentiers de randonnées communautaires labelisés Qual'iti Creuse : 11 des 30 sentiers d'intérêt communautaire sont concernés.

Le plan de financement 2021 est le suivant :

Dépenses en € HT	Recettes en € HT			
- Entretien des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire labellisés « Qual'iti Creuse » : 5 396,76 €	 Conseil Départemental de la Creuse- 30% : 1619,03 € Communauté de communes - 70% : 3 777,73 € 			
TOTAL DES DEPENSES : 5 396,76 €	TOTAL DES RECETTES : 5 396,76 €			

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- → Approuve le programme d'entretien et le plan de financement 2021 présenté ci-avant ;
- → Autorise M. Le Président à solliciter le concours financier auprès du Conseil Départemental de la Creuse pour l'année 2021 à hauteur de 30% ;

[©] Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 23 mars 2021 Espace culturel Claude Chabrol à Sardent.

→ Autorise M. Le Président à signer l'ensemble des pièces permettant la bonne réalisation de l'opération.

(51 présents - 57 votants)

8. PROPOSITION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REFECTION ET L'ENTRETIEN DES PASSERELLES DE LA CHASSAGNE ET DU MONTALESCOT (Délibération n°2021/03/07).

M. Le Président présente l'objet de la délibération conformément à la note explicative annexée au dossier de convocation du Conseil.

La convention tripartite de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de communes et les communes de Bourganeuf et de Saint Dizier Masbaraud s'articulerait ainsi :

- Pour la réfection des passerelles
 - La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest s'engage à porter, gérer et suivre le marché public relatif à la réfection de la passerelle et à participer financièrement à hauteur d'un tier de la dépense totale.
 - Les Communes de Bourganeuf et de Saint-Dizier-Masbaraud s'engagent à participer techniquement et financièrement à hauteur d'un tier de la dépense totale.
- Pour l'entretien des passerelles
 - La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest s'engage, en cas de prestations externalisées, à porter, gérer et suivre les marchés publics relatifs aux travaux d'entretien nécessaires. En cas de travaux en régie, à participer de façon équitable (fourniture de moyens humains et/ou techniques et/ou financiers).
 - Les Communes de Bourganeuf et de Saint-Dizier-Masbaraud s'engagent, en cas de prestations externalisées, à participer techniquement à la définition et au suivi des travaux d'entretien nécessaires, ainsi que financièrement à hauteur d'un tier de la dépense totale. En cas de travaux en régie, à participer de façon équitable (fourniture de moyens humains et/ou techniques et/ou financiers).
- L'Union sportive des clubs de Bourganeuf s'engage à laisser libre d'accès la passerelle pour le grand public ainsi que les parcelles attenantes durant à minima la durée de la convention, à ne pas dégrader intentionnellement les aménagements, veillez à promouvoir des usages adaptés des terrains attenants et des passerelles.

Le montant estimatif de la réfection des passerelles est de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC.

Nicolas DERIEUX s'étonne de l'ampleur des dépenses. Peggy CHEVILLEY, coordinatrice du pôle environnement, justifie ces montants par la longueur et la largeur des ouvrages ainsi que le choix des matériaux choisis (recherche de qualité).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- → Approuve le projet de réfection des passerelles de la Chassagne et du Montalescot ;
- → Autorise M. Le Président à signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage et de partenariat avec les communes de Bourganeuf et de Saint-Dizier-Masbaraud et l'Union sportive des clubs de Bourganeuf ;
- → Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2021 ;
- → Autorise M. Le Président à signer l'ensemble des pièces permettant la bonne réalisation de l'opération.

(51 présents - 57 votants)

ECONOMIE ET NUMERIQUE

9. PROPOSITION D'UN AVENANT N°2 A LA CONVENTION SIGNEE AVEC LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE, RELATIVE AU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) ET AUX AIDES AUX ENTREPRISES (Délibération n°2021/03/08).

Michelle SUCHAUD, Vice-Présidente déléguée au développement de l'économie et des énergies renouvelables, à l'économie locale, au tourisme et à l'industrie, présente l'objet de la délibération conformément à la note explicative annexée au dossier de convocation du Conseil.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 56 avis favorables et 1 avis contraire :

- → Approuve l'avenant n°2 avec la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation ;
- → Autorise M. Le Président signer cet avenant ;
- → Autorise M. Le Président à signer l'ensemble des pièces permettant la bonne réalisation de l'opération.

(51 présents - 57 votants)

10. PROPOSITION DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION FRANCE ACTIVE LIMOUSIN (Délibération n°2021-03-09).

Michelle SUCHAUD rappelle que France Active Limousin est une association principalement connue pour les garanties bancaires accordées aux créateurs / repreneurs d'activités.

Depuis mi-2020, les relations de travail sont régulières entre la Communauté de communes et France Active Limousin, au sein du réseau d'acteurs de la « Fabrique à Initiatives ».

Mme La Vice-Présidente propose d'officialiser le partenariat entre l'organisme et la collectivité à travers :

- la signature d'une convention d'objectifs triennale, sur la période 2021 2023, qui ferait ressortir les attentes du territoire, notamment en matière de projets de création et reprise d'activités, les besoins en termes de services à la population. Cette convention reposerait sur la garantie des prêts, la mobilisation des concours financiers et l'animation de la Fabrique à Initiatives;
- l'octroi d'une subvention annuelle de 5 000 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 55 avis favorables et 2 avis contraires :

- → Approuve le projet de convention sur la période 2021-2023 et le versement d'une subvention annuelle de 5 000 € à France Active ;
- → Autorise M. Le Président à signer la convention ;
- → Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2021 ;
- → Autorise M. Le Président à signer l'ensemble des pièces permettant la bonne réalisation de l'opération.

(51 présents - 57 votants)

11. PROPOSITION DE CREATION D'UNE PLATE-FORME EMPIERREE SUR LA ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE DE LA GANNE A AHUN - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (Délibération ajournée).

Michelle SUCHAUD indique qu'un nouveau projet d'implantation est à l'étude sur la zone d'activités d'Ahun. Toutefois, elle précise que celui-ci se situe sur un sol tourbeux, avec d'importantes venues d'eau. La construction du bâtiment et la réalisation des aménagements nécessitent un empierrement conséquent sur ces zones humides.

Pour optimiser les chances de réussite de ce projet, elle propose de réaliser cette plate-forme empierrée.

Le plan de financement associé est le suivant :

Dépenses (e	n € HT)			Recettes
Travaux :	352	800,00	€	DETR 2021 (rubrique 14) - 40 %
Honoraires :	12	084,00	€	145 953,60 €
				Communauté de communes - 60%
				218 930,40 €
TOTAL DEPENSES:	364	4 884,00	€	TOTAL RECETTES : 364 884,00 €

Cette opération peut prétendre au versement de la DETR.

En cas de réalisation de ces travaux d'empierrement, Michelle SUCHAUD précise que le Conseil communautaire devra ultérieurement se prononcer pour majorer le prix de vente actuel sur l'emprise concernée.

Dans le cadre du projet d'installation présenté, Joël LAINE souhaite savoir si aucun autre emplacement n'est disponible ou mieux approprié pour construire le bâtiment sans avoir à mener ces travaux. Par ailleurs, il dénonce le fait qu'aucune étude géologique n'ait été faite lors de l'avant-projet de réalisation de la zone d'activités (ZA).

Martine LAPORTE assure que l'entrepreneur a besoin d'une grande superficie pour exercer son activité. Les lots restant ne peuvent être fusionnés pour satisfaire sa demande.

Nicolas DERIEUX s'interroge sur la pertinence de la proposition qui est faite.

Régis RIGAUD souhaite connaître la somme totale injectée jusqu'alors dans le projet d'aménagement de la zone d'activités d'Ahun.

Martine LAPORTE indique que les travaux d'aménagement de la zone représentent 766 576,80 € et ceux du sens giratoire environ 220 000,00 € soit un montant total avoisinant les 987 000,00 €.

Régis PARAYRE souhaite s'assurer qu'il est encore temps de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2021.

Laurent GAUTIER demande combien d'emploi verront le jour grâce à ce projet. M. Le Président renseigne le nombre de 3. Il émet tous ses vœux de réussite et d'accroissement à cette entreprise dans l'espoir d'en créer davantage par la suite.

Régis PARAYRE demande à connaître le nom de l'entreprise désireuse de s'implanter sur la ZA. M. Le Président évoque le nom de « L'alliance pastorale », vendeur de matériels agricoles essentiellement tournés vers l'élevage, disposant déjà d'infrastructures en Haute-Vienne.

M. Le Président met en garde contre la nature inéluctable du sol de ladite surface. Il craint que si cette opération d'empierrement ne se réalise pas, les 10 000 m² visés ne soient jamais occupés et restent en friche, charge d'entretien supplémentaire pour la collectivité.

Catherine DEFEMME rejoint ces propos. Elle précise que le débat ne doit pas se porter sur le projet de création de cette entreprise mais sur l'occupation des parcelles humides.

Michelle SUCHAUD fait par de son souhait de voir vivre l'intégralité de cette zone d'activités. Elle ajoute que les montants précités ne sont qu'estimatifs.

Nicolas DERIEUX préfère que cette surface reste vacante. Il estime que sa non-utilisation restera moins coûteuse que les travaux d'empierrement.

Joseph LEHERICY rappelle que la Communauté de communes a déjà mené de nombreux projets plus coûteux que celui-ci. Il cite notamment la Maison Martin Nadaud.

Pierre-Marie NOURRISSEAU propose de vendre les parcelles à moindre coûts et qu'en contrepartie, l'entreprise réalise elle-même ces travaux d'empierrement.

Serge LAGRANGE poursuit cette réflexion en proposant même de lui céder à titre gracieux.

M. Le Président indique que l'entrepreneur demande que l'empierrement soit réalisé par la collectivité quitte à ce que le prix de vente des terrains soit majoré. Il rappelle que le prix du m² est actuellement de 5,00 € HT.

Pour ne pas risquer de réaliser les travaux puis que l'entreprise ne se désiste, Régis RIGAUD propose de conditionner cet investissement avec la contractualisation de la venue de celle-ci.

Jacques MALIVERT souhaite savoir si une implantation sur la zone d'activités de Langladure (Bourganeuf) ne serait pas plus appropriée pour la réalisation de ce projet entrepreneurial. M. Le Président indique que leur rayon de recherche se situe sur le bassin Ahun-Aubusson.

Pour tenter de rentabiliser au mieux cette zone sans effectuer les travaux d'empierrement, Jean-Pierre DUGAY soumet l'idée d'y installer des panneaux photovoltaïques par exemple. M. Le Président s'interroge sur les possibilités offertes par le Plan Local d'Urbanisme à ce sujet mais se montre ouvert à cette proposition.

A l'issue du débat, M. Le Président propose à l'Assemblée d'ajourner cette décision et de la reporter au prochain Conseil communautaire en laissant le temps à la commission des finances d'examiner le dossier.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide l'ajournement de cette décision. (51 présents - 57 votants)

CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

12. PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR D'ATTRIBUTION D'AIDE AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE (Délibération n°2021/03/10).

Validé en commission de travail en date du 10 mars 2021, Jean-Yves GRENOUILLET, Vice-Président délégué à la culture et à la vie associative, rend compte d'un projet de règlement intérieur d'attribution d'aides aux associations dans le cadre de la crise sanitaire.

L'objectif est de maintenir un dynamisme associatif et éviter des cessations d'activités :

- Répondre aux besoins en trésorerie des associations touchées par la crise et qui participent à l'attractivité du territoire.
- Sauvegarder l'emploi local.

Catherine DEFEMME souhaite savoir combien d'associations sont visées par cette démarche. Jean-Yves GRENOUILLET évoque le nombre de 15.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 54 avis favorables et 3 abstentions :

- → Approuve le projet de règlement d'un fonds de soutien à destination des associations employeuses sur le territoire de la Communauté de communes ;
- → Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2021 ;
- → Autorise M. Le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne réalisation du projet.

(51 présents - 57 votants)

13. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.

M. Le Président rend compte de la décision suivante prise par le Bureau communautaire lors de sa séance du 09 mars 2021 :

Proposition de versement d'une avance à la subvention de fonctionnement allouée à l'office de tourisme intercommunale dans le cadre de la convention d'objectifs

M. Le Président propose aux membres du Bureau communautaire d'autoriser le versement d'une avance de 46 896€, dans l'attente du vote du montant définitif de la subvention annuelle par le Conseil communautaire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

→ Décide d'attribuer une avance de 46 896 € sur la subvention de fonctionnement annuelle versée à l'Office de Tourisme Intercommunal Creuse Sud-Ouest pour lui permettre de couvrir ses frais du 1^{er} trimestre 2021 et avant l'approbation du budget définitif.

14. QUESTIONS DIVERSES

collective lors d'un prochain Conseil.

- En tant que membre du Conseil de Surveillance au Centre Hospitalier Bernard Desplas, Régis RIGAUD sollicite la Communauté de communes pour qu'elle se positionne aux côtés de la commune de Bourganeuf pour affirmer son opposition au projet de fusion des hôpitaux de Bourganeuf et de Guéret. Jean-Yves GRENOUILLET affirme avoir fait entendre sa voix en ce sens lors du dernier Conseil de Surveillance. M. Le Président propose d'entériner cette prise de position
- Régis RIGAUD demande également à ce que la Communauté de communes rédige une motion de soutien à ses Communes membres pour le maintien du maillage du système scolaire de son territoire.
 - © Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 23 mars 2021 Espace culturel Claude Chabrol à Sardent.

• Joseph LEHERICY souhaite connaître l'avancée du dossier sur l'attribution des serres. M. Le Président indique que lors de sa séance du 09 mars dernier, le Bureau communautaire élargi s'est positionné sur l'attribution des quatre serres à quatre exploitants.

Le prochain Conseil communautaire aura lieu le mardi 06 avril 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Jean-Claude BUSSIERE, Le Secrétaire. Sylvain GAUDY, Le Président.